



La Lettre #21 - Juin 2026

ÉDITORIAL

Pressions sur les associations de défense de l'environnement : des inquiétudes

Depuis plusieurs années, les politiques publiques reculent sur leurs engagements en matière de réchauffement climatique, protection de l'environnement, déclin de la biodiversité, lutte contre les pollutions, au détriment de notre santé. Les pressions qui en résultent pèsent sur les associations qui œuvrent au quotidien à la qualité de vie, au bien-être, et peuvent menacer leur existence même.

Le retrait des Etats-Unis en février 2025 de l'accord de Paris sur le Climat et de l'OMS s'est accompagné d'une campagne internationale de désinformation qui a sapé la crédibilité scientifique des chercheurs et impacté le ressenti des citoyens (scepticisme, résignation), les rendant plus vulnérables pour protéger leur santé (voir [L'audition de Valérie Masson-Delmotte sur la diplomatie climatique](#) devant le Sénat en février 2026). Les associations de défense de l'environnement, qui s'appuient sur la science, sont remises en cause dans leurs actions par des lobbys économiques puissants ou des idéologies qui rejettent les preuves scientifiques.

En France, certains parlementaires contestent l'existence de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) qui finance de nombreux projets environnementaux, au point que sa survie est en

question. D'autre part, plusieurs amendements parlementaires récents visent à restreindre la défiscalisation des dons aux associations engagées dans des actions militantes ou condamnées pour certaines infractions liées à la désobéissance civile. Les associations et militants écologistes font face de plus en plus à des poursuites pénales, interdictions de manifestations, gardes à vue, menaces de dissolutions administratives (envisagées ou prononcées). Serge Geoffre, un militant amoureux des forêts, était poursuivi par l'ONF pour des marquages réalisés sur des arbres en forêt de Fontainebleau pour un préjudice estimé à 21 500 euros. Le tribunal a prononcé la relaxe mais la procédure se poursuit en appel.

Dans les Hauts-de-Seine, c'est Nathalie Launay, ex-présidente du Comité de quartier Le Chateaubriand au Plessis-Robinson, soutenue par un collectif dont FNE 92, qui, pour un recours contre un permis de construire, a été attaquée en justice par un promoteur immobilier qui exigeait 1 million d'euros de dommage. La Cour d'Appel de Versailles a débouté le demandeur confirmant l'absence de faute reprochée. Au niveau du département, on observe de plus en plus d'attaques gratuites, voire du mépris, exprimés publiquement par certains maires, contre les associations protégeant l'environnement. Le droit de réponse dans les journaux municipaux leur étant interdit, la riposte publique n'est pas aisée, à cause de la disproportion des moyens.

FNE 92 affiche son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, des partis politiques, des organisations culturelles, et s'appuie systématiquement sur des arguments scientifiques pour ses actions et ses avis. En février 2014, en signant la « Charte des engagements réciproques », l'État reconnaissait aux associations la capacité à contribuer à l'intérêt général. Ce que confirmait le Haut Conseil à la vie associative, rattaché au cabinet du Premier Ministre, dans son rapport de 2024 : « [La transition écologique : enjeux et impacts pour l'engagement citoyen et associatif](#) », dont l'axe 2 des recommandations préconise de : « **refonder une démocratie environnementale en donnant une place juste aux associations en fonction de leur contribution à l'intérêt général** ».

Irène Nenner



Hommage à Bernard Perraudin



Bernard Perraudin, fondateur de l'ACRI Liberté en 1976, vient de nous quitter.

Il a marqué l'association par son engagement pour l'Éducation Populaire et la défense de l'environnement. Urbaniste de formation il a œuvré pour un cadre de vie apaisé, intégrant nature et activités associatives et culturelles.

Il a mené de nombreuses batailles écologiques à Nanterre : sauvegarde de l'îlot Neruda, la préservation des « terrasses de Nanterre » et notamment le Champ de la Garde avec la ferme du Bonheur, menacées par des projets routiers et immobiliers, avec le soutien d'autres associations adhérentes à FNE92. Grâce à sa ténacité, ces espaces verts, poumon écologique de la ville, ont été préservés. Ses dossiers argumentés, fondés sur l'intérêt commun, ont souvent contré les promoteurs, prouvant qu'une ville respectueuse de la nature était possible. Son héritage : une ACRI Liberté reconnue, des liens sociaux et associatifs renforcés, et une vision écologique victorieuse ... pour le moment ...

ACRI Liberté

FNE92 salue la mémoire d'une personnalité exceptionnelle et attachante, avec une motivation constante pour défendre la nature en ville.

Un arbre sera planté en son souvenir, probablement à Nanterre.



Pourquoi le vélo ?

Il est maintenant reconnu que la pratique du vélo au quotidien est très bénéfique à titre individuel et collectivement.

Faire ses déplacements utilitaires à vélo est bon pour la santé en réduisant la sédentarité ; l'ADEME évoque une baisse de 30% de risque de diabète, cancer, ou problèmes cardiovasculaires ; de plus, en ville les trajets sont souvent plus rapides qu'en voiture, à pied ou en transports en commun. Le risque d'être blessé à vélo est plus faible qu'en voiture, et les dégâts potentiellement causés à autrui sont bien moins graves à vélo qu'en voiture ou moto. L'entretien et l'usage d'un vélo ou d'un VAE demandent un budget sans commune mesure par rapport à l'équivalent en voiture.

Une fois le vélo acheté, un cycliste ne pollue pas et émet très peu de gaz à effet de serre ; et la production d'un vélo ou d'un VAE utilise 100 fois moins de ressources et émet 100 fois moins de gaz à effet de serre que la réalisation d'une voiture électrique. De plus, la place nécessaire pour circuler ou stationner à vélo est de 6 à 10 fois inférieure à ce qui est nécessaire en voiture, occupée en moyenne par 1,2 personnes.

Quels sont les freins ? et les leviers ?

Les cyclistes ont besoin :

- D'aménagements cyclables directs, sécurisés, et desservant les principaux points d'intérêt (gares, lycées, collèges, entreprises ...) et de stationnements sécurisés à proximité de ces points d'intérêt
 - **Rueil à Vélo agit** pour obtenir des aménagements cyclables à tous niveaux : Ville de Rueil, EPT Paris Ouest La Défense,

Département 92, et propose des aménagements tels que pistes cyclables, itinéraires balisés, stationnement... tendant à faciliter l'usage quotidien du vélo musculaire ou électrique. Rueil à Vélo participe aux consultations menées lors des travaux d'infrastructure (métro 15 du Grand Paris, extension du tram T1 ...). Pour les municipales et au sein du Collectif Rueil en Transition, Rueil à Vélo a proposé aux listes candidates **15 mesures sur les mobilités** et a participé à **l'évaluation des réponses**.

- D'un vélo en état de marche
 - Rueil à Vélo organise une **bourse aux vélos** annuelle à l'occasion du Forum des associations de Rueil ; la prochaine se tiendra le 6/09/2026. En 2025, 80 vélos ont ainsi changé de propriétaire. Rueil à Vélo organise des **Ateliers d'auto réparation** pour apprendre à entretenir, régler, et réparer des pannes simples ; le prochain est prévu le 12/09/2026 lors du salon de l'Ecologie de Rueil.
- De connaître les aménagements adaptés au vélo
 - Rueil à Vélo organise chaque mois une **sortie vélo** de 2h30 qui permet de découvrir des itinéraires utiles ou agréables autour de Rueil

Afin de **diffuser la culture vélo** auprès du grand public ; Rueil à Vélo assiste la mairie de Rueil pour la réalisation du Savoir Rouler à Vélo (SRAV), qui vise à apprendre à tous les enfants de CM2 à se déplacer à vélo en sécurité.

Rueil à Vélo



Boucle Nord de Seine se lance dans son ABC



Le 20 mai 2026, l'Etablissement Public Territorial (EPT) *Boucle Nord de Seine* (BNS) lançait, lors d'une réunion publique, son Atlas de Biodiversité interCommunale (ABC).

La France possède un trésor à protéger, son patrimoine naturel. Et il y a urgence. Seulement un quart des espèces du territoire sont aujourd'hui dans un état satisfaisant de conservation. Préserver et restaurer la diversité biologique nationale devient un des objectifs majeurs pour notre santé.

En effet, la biodiversité est à la base de tous nos besoins et de notre santé. C'est la nature qui nous permet de vivre à travers la photosynthèse, la pollinisation, la filtration et la purification de l'eau, l'absorption des chocs climatiques ou encore la simple beauté des paysages. Pour stopper et inverser l'érosion du vivant, le Gouvernement a élaboré sa Stratégie Nationale de biodiversité (SNB) à l'horizon 2030, dont les mesures s'inspirent des préconisations de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes).

Pour mobiliser tous les acteurs, l'axe 3 de la SNB présente la mesure 30, qui invite à **renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales** et particulièrement l'action 2 qui recommande de mieux connaître la biodiversité à travers les Atlas de la biodiversité communale (ABC). Cette démarche est également préconisée dans le Plan de Nature en Ville qui répond au défi d'habitabilité des villes pour les humains comme les non humains.

L'élaboration de l'Atlas de Biodiversité intercommunale de BNS, qui sera finalisé au printemps 2028, répond à la première action du Plan Nature

Territorial 2024 – 2027, approuvé au Conseil de Territoire le 12 décembre 2024, qui engage à renforcer la place de la nature en ville avec les outils de planification et de protection. **Outil d'information, de diagnostic écologique et d'aide à la décision, l'ABC en cartographiant les enjeux de biodiversité à l'échelle du territoire, en s'appuyant sur des inventaires des espèces et des milieux, en mettant en évidence les principaux enjeux permet d'établir un plan d'actions cohérent et durable en faveur de la préservation et du développement du patrimoine naturel du territoire.** Une première synthèse des données bibliographiques sur l'état de lieux des sept communes du territoire que sont Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, permet déjà d'enregistrer 34 475 observations et d'identifier 679 espèces de flore et 741 espèces de faune.

L'EPT BNS est accompagné, durant les 3 années de rédaction de l'ABC, par le bureau d'études UrbanEco, pour mobiliser et associer élus, citoyens, associations et entreprises dans l'élaboration du recueil d'actions. C'est un exercice complexe à mettre en œuvre et son succès repose sur la désignation d'une gouvernance mobilisatrice et la pertinence de la répartition des rôles entre les différents partenaires du projet : coordination, inventaires, communication, rédaction du plan d'actions, etc.

Les actions prioritaires de l'ABC pourront ensuite être traduites dans le projet d'aménagement et développement durables (PADD) du PLUi. D'où l'importance d'aller au bout de la démarche.

Didier Vallon



**Le projet Green Dock rejeté (provisoirement) :
une victoire d'étape majeure !**



Depuis 2021, de nombreuses associations locales, départementales et régionales (Protection Berges de Seine, le Collectif Stop Green Dock, dont FNE Ile-de-France, FNE 93 et FNE92), se sont battues contre le projet GREENDOCK de la Société GOODMAN pour le compte de l'établissement public HAROPA.

Les raisons de cette bataille :

- Son gigantisme : un entrepôt de 650 m de long et 35 m de hauteur dont la construction était prévue sur une parcelle du Port de Gennevilliers, affecte le paysage des riverains de la boucle de Seine en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine
- Sa situation sur les berges de Seine à 80 m de la Zone Natura 2000 sur l'île Saint-Denis, et une ampleur telle qu'il fracture la continuité du principal couloir écologique de Gennevilliers
- Son installation sur un site industriel avec une très forte densité d'entreprises classées à risque pour l'environnement : effets domino provenant d'installations dangereuses à proximité, plus l'impact lié au trafic de la noria de véhicules attendus nuit et jour.

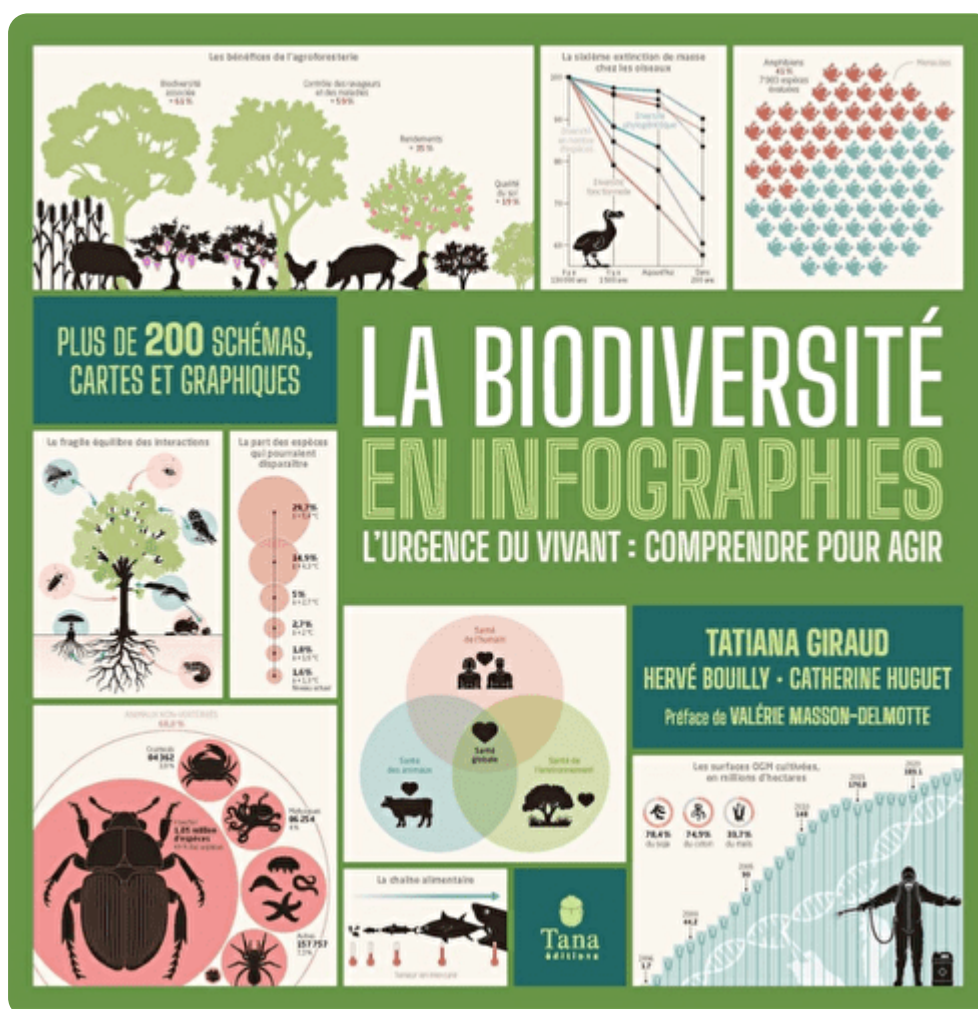
Par arrêté du 20 février 2026, la ville de Gennevilliers, d'abord favorable au projet, a refusé de signer le permis de construire, après les avis défavorables de la MRAe en avril 2025 puis de la Commission d'enquête publique en janvier 2026, laquelle avait relevé : l'insuffisante prise en compte des contributions du public et des collectivités, des études peu fiables concernant les incidences sonores, lumineuses et atmosphériques pour les riverains et l'absence de démonstration de l'impact environnemental qu'aurait eu le bâtiment.

Saluons avec une grande satisfaction cette décision qui met un terme, provisoirement, à ce projet dans sa forme actuelle. La direction du Port de Gennevilliers ignore à ce jour les suites données par la Société GOODMAN. Cette incertitude nous impose une vigilance sur tout projet ultérieur et son impact sur l'environnement.

En attendant, les associations organisent **une grande fête dimanche 28 juin à partir de 12.00h.**

Lieu : LIL'O, avenue du Pont d'Epinay, 93450 L'Île-Saint-Denis – apporter un repas à partager – boissons offertes !

Conseil de lecture



La biodiversité en infographie (Tana Editions – 144 pages – 24€90)

A travers 200 illustrations claires et précises, le livre de Tatiana Giraud, directrice de recherche au CNRS et membre de l'Académie des Sciences, met à la portée de tous l'état des connaissances scientifiques actuelles sur la biodiversité. Une bible en image qui permet de visualiser en un clin d'œil les enjeux liés aux écosystèmes.

Aujourd'hui, plus d'un quart des 2,15 millions d'espèces connues sont menacées d'extinction. Mais qu'en est-il de la grande majorité d'espèces composée de micro-organismes imperceptibles à l'œil nu, mais dont le rôle est vital ?

Ce livre permet à chacun d'appréhender comment agir, individuellement et collectivement en comprenant mieux ce qu'est la biodiversité, appréhender les interdépendances entre les espèces, puis décrypter les causes à l'origine de cet effondrement. Et réfléchir aux vraies bonnes solutions qui sont à notre portée : sortir de l'agriculture intensive, lutter contre la destruction des milieux naturels, contribuer à des programmes de science participative...

Une référence à consulter en permanence.

Adhérez à FNE 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & personnes sans emploi : 5€

ADHÉREZ À FNE 92 (EX-ENVIRONNEMENT 92)

Déclinaisons de FNE 92

France Nature Environnement Hauts-de-Seine

est présent sur LinkedIn et sur internet : www.fne92.fr

Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les réglementations nouvelles et l'éducation.

Abonnez-vous à cette Newsletter, invitez vos amis et vos familles.

Élargissons ensemble notre communauté
pour construire un monde meilleur !

FNE 92 - contact.fne92@gmail.com

Siège social : 45, rue de Jouy, 92370 Chaville

Directrice de publication : Irène Nenner

Comité de lecture : Didier Valon, Agnès Bauche, Michel Riottot, Clotilde Norguet,
Laure Maria-Dussau

Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de
FRANCE
NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS-DE-SEINE.

Je ne souhaite plus recevoir ces emails

Copyright © 2025 FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS-DE-SEINE
45 rue de Jouy, 92370 CHAVILLE, France

*Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de FRANCE
NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS-DE-SEINE.*

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

Copyright © 2026 FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS-DE-SEINE
45 rue de Jouy, 92370 CHAVILLE, France